



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail  
et des solidarités**

**Service SCRT**

## **Arrêté accordant dérogation au repos dominical**

**Vu** les dispositions des articles L 3132-20, L3132-21, L 3132-25-3 et L 3132-25-4 du Code du Travail ;

**Vu** la demande datée du 5 juillet 2023 de l'Alliance du Commerce visant à obtenir une dérogation exceptionnelle permettant l'ouverture des commerces le dimanche 9 juillet 2023 ;

**Vu** les contreparties au travail dominical ;

**Vu** le volontariat des salariés ;

**Considérant** que la demande de dérogation est motivée par la nécessité de compenser partiellement la perte du chiffre d'affaires des commerces induite par les violences urbaines survenues récemment ;

**Considérant** que l'instruction du Ministre du Travail du 6 juillet 2023 relative à l'accompagnement des commerçants, artisans et chefs d'entreprise affectés par les émeutes urbaines vise à favoriser en tant que de besoin l'ouverture des commerces le dimanche 9 juillet 2023 ;

**Considérant** que le repos hebdomadaire sera donné selon les modalités prévues à l'article L 3132-20 du code du travail et les dispositions combinées des articles L 3111-1 du code du travail, L 3132-1 du code du travail et L 3132-2 et L 3164-2 du code du travail ;

**Considérant** que le repos quotidien est soumis aux dispositions des articles L 3131-1 et L 3131-2 du code du travail. La durée quotidienne du travail effectif par salarié est soumise aux dispositions des articles L 3121-34 et suivants du code du travail ;

**Sur proposition** du Directeur Départemental de la DDETS de Meurthe-et-Moselle ;

### **ARRETE**

**Article 1 :** La dérogation au repos dominical est **accordée** aux commerces de Meurthe et Moselle pour le dimanche 9 juillet 2023 pour les motifs évoqués ci-dessus .

D.D.E.T.S. 54  
Site « Sainte-Catherine » (siège)  
Cité administrative - Bâtiment P 45  
45, rue Sainte Catherine -C.S 70708  
54064 NANCY CEDEX

D.D.E.T.S. 54  
Site « Les Nations »  
23, boulevard de l'Europe  
B.P. 50219  
54506 VANDOEUVRE CEDEX

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental de la DDETS de Meurthe-et-Moselle, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Meurthe-et-Moselle, les Commissaires de Police et tous les Officiers de la Police Judiciaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Nancy, le 7 juillet 2023

Le Préfet

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized initial 'P' followed by a long, sweeping horizontal stroke that ends in a small upward curve.